



Procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 11 janvier 2023 à 19h

L'an deux mille vingt-trois, le sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle Raymonde Fache sous la présidence de Monsieur Fabrice LARCHE, Maire de Perthes-en-Gâtinais.

Etaient Présents :

MM. LARCHE, MAGNIER, MACAIGNE, GBIANZA, FRANCISCO, BENYAKAR ;

MMES LAYET, MENAGER, GRANSART, SERVEAUX-MARTINS, NOGUES, FORNARELLI ;

Formant la majorité des membres en exercice ;

Avaient donné pouvoir :

M. MALMANCHE F. à M. MAGNIER,

MME MALMANCHE S. à MME LAYET,

MME PORTE à M. LARCHE,

Etaient Absents :

MM. POIRIER, TAVERNIER, MME GRIPPON-LAMOTTE.

Ordre du jour unique : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission.

Délibération 1 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant également quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, le conseil municipal doit choisir parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ;

Considérant la démission présentée par Mme Sophie MALMANCHE uniquement de son poste de 4ème adjointe au maire, demeurant ainsi conseillère municipale ;

Considérant que la démission de Mme Malmanche a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier reçu le 3 janvier 2023 ;

Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue.

Est nommée scrutateur Mme NOGUES.

Mme Justine LAYET s'est portée candidate.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de son nom a été enregistré.

Madame Justine LAYET est élue adjointe au maire à la majorité absolue des suffrage exprimés, par 15 voix sur 15.

Elle est immédiatement installée, le maire lui remet l'écharpe tricolore.

La séance est levée à 19h15

Affichage le 13 janvier 2023

Le maire

Fabrice Larche

